**5798 : projet de loi portant approbation de l’Accord multilatéral entre la Communauté européenne et ses Etats membres, la République d’Albanie, l’ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République d’Islande, la République du Monténégro, le Royaume de Norvège, la Roumanie, la République de Serbie, et la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo sur la création d’un espace aérien commun européen (EACE), signé à Luxembourg, le 9 juin 2006**

**RESUME**

L’Accord multilatéral en question a pour objet la création d’un espace aérien européen commun (EAEC). Celui-ci inclut tous les Etats membres de la Communauté européenne; l’Islande et la Norvège en tant que membres de l’Espace économique européen; ainsi que l’Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l’ex-République yougoslave de Macédonie (ERYM), la Roumanie, la Serbie et le Monténégro et la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK). L’Espace aérien européen commun (EAEC) établira un réseau européen de transport aérien efficace qui reliera les habitants, les pays et les cultures de l’Europe et jouera un rôle essentiel dans l’intégration et le développement de l’ensemble de l’Europe.

L’EAEC sera fondé sur deux piliers indissociables, à savoir l’alignement des normes et réglementations aéronautiques en matière de sécurité, de sûreté, de concurrence, de politique sociale et des droits des consommateurs, d’un côté, ainsi que, de l’autre côté, l’ouverture de nouvelles possibilités commerciales pour l’industrie aéronautique de toutes les parties par la création d’un marché unique de services aériens composé de 35 pays comptant plus de 500 millions d’habitants.